



Syndicat national
Pénitentiaire des
Surveillants et Surveillants Brigadiers



Conseil de Discipline National du 11 février 2021

Déclaration liminaire

Mesdames et Messieurs,

En notre qualité de représentants du personnel élus, nous avons, un premier devoir, celui de veiller au bon fonctionnement des instances de concertation.

Plus particulièrement, le Conseil de Discipline est un lieu dans lequel les situations doivent être analysées avec toute la bienveillance qu'elles requièrent, un lieu dans lequel le dialogue social prend tout son sens, un lieu où les décisions qui sont prises sont graves, et doivent tenir compte avec une certaine acuité, du contexte de plus en plus difficile dans lequel les agents évoluent.

Les représentants qui siègent devant ce Conseil de Discipline sont responsables et honnêtes. Ils bénéficient d'une grande expérience des situations. Ils participent aux débats contradictoires, mais ils ne peuvent accepter sans mot dire, que les sanctions prononcées envers les agents qui comparaissent, le soient, sans preuves tangibles. En cela, les lourdes sanctions écopées par les agents lors des dernières séances du Conseil de Discipline ont démontré un certain abus de pouvoir, l'arbitraire du décideur.

Aussi les agents que nous représentons dans leur globalité attendent de leur administration qu'elle soit juste à leur égard, et qu'elle respecte leurs représentants élus.

Monsieur le Président, vous êtes aussi le Sous-Directeur des Ressources Humaines de cette administration. Vous avez aussi un devoir, celui d'être particulièrement juste dans vos décisions notamment quand elles touchent l'aspect disciplinaire, qui est un domaine très sensible, qui ne doit souffrir d'aucune irrégularité et encore moins d'abus.

Sans que les représentants puissent véritablement argumenter, que leur marge de manœuvre devient de plus en plus étroite, alors qu'ils disposent des éléments rapportés du terrain, ils ont l'énorme impression que les jeux sont faits d'avance. Ils assistent donc, à une pluie de sanctions inadaptées, quand elles ne sont pas injustes, systématiquement orientées vers le 3ème groupe, toutes proches de la révocation et de la mise à la retraite, qui constituent le 4ème et dernier groupe de sanctions.

Quant aux explications que les agents qui comparaissent tentent de donner, vous en faites totalement fi ! C'est Circulez ! Il n'y a rien à voir ! Car, Monsieur le Président, pour vous, il n'y a qu'une chose qui compte, c'est l'opinion ou le jugement partial des malintentionnés, qui, pardonnez-nous l'expression, veulent "se faire du Surveillant".

Lors du dernier Conseil de Discipline du mois de Janvier, les représentants du SPS, excédés par ce genre de pratiques et par l'injustice, ont quitté la salle, en pleine réunion.

Lors de séances précédentes récentes, les représentants d'autres organisations syndicales avaient aussi quitté la salle pour les mêmes raisons.

En effet, une 1ère fois, il s'agissait d'une organisation syndicale. Une 2ème fois, il s'agissait d'une autre organisation syndicale. Dernièrement, ce sont 3 organisations syndicales qui ont claqué la porte ! **Du jamais vu depuis que notre organisation siège en Conseil de Discipline, et donc depuis 2015 !**

Effectivement, il n'est pas si lointain ce passé, où les décideurs étaient attentifs et à l'écoute, respectueux de la parole des représentants élus par leurs collègues du terrain. Il n'est donc pas si lointain, ce temps où les sanctions étaient justes et adaptées.

Pour notre organisation syndicale, il est complètement impensable de voir un Surveillant Pénitentiaire lourdement sanctionné sur les seuls dires d'un détenu. Ce n'est pas acceptable. Cela est d'autant plus inacceptable lorsqu'il n'y pas de vidéo compromettante, qu'il n'y a pas de certificat médical, qu'il n'y a aucun témoignage de collègues ou de la hiérarchie incriminant l'intéressé.

Comment est-il possible que là où le Procureur de la République classe sans suite le dépôt de plainte d'un détenu, faute de preuve suffisante, notre administration sanctionne excessivement l'agent !

Monsieur le Président du Conseil de Discipline, **vous venez d'ouvrir une énorme brèche. Le message est passé auprès de la population carcérale. Pour "se faire du Surveillant", il suffit juste de l'accuser de violences sans preuve !**

Une chose est sûre, le message est bien passé aussi auprès de notre organisation syndicale qui, autant qu'il le faudra, se chargera de dénoncer haut et fort cette politique répressive.

Monsieur le Président et Directeur des Ressources Humaines de l'Administration Pénitentiaire, puisque vous n'écoutez pas les représentants du personnel élus, votre statut d'Administrateur Civil dont la vocation est interministérielle, ne vous interdit pas d'aller dans les établissements faire un petit stage de Surveillant Pénitentiaire en service, pour aller respirer l'ambiance carcérale, et surtout pour vous confronter à ce que les Surveillant(e)s subissent dans leurs tentatives de faire respecter la réglementation. Ainsi, nous vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil de Discipline, que vous serez éclairé, et que vous ferez preuve de discernement.

**11 février 2021,
Les membres du Conseil de Discipline
Du Syndicat Pénitentiaire des Surveillants**